



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie







A retenir

- MILDIU** : Pression forte + sorties de symptômes + nouvelles contaminations dès 3mm : les voyants sont au rouge
- BOTRYTIS** : La combinaison de plusieurs facteurs de risque incite à la plus grande vigilance
- BLACK-ROT** : Des contaminations sont possibles lors des pluies
- OÏDIUM** : Période de sensibilité maximale : attention aux parcelles à risques
- FLAVESCENCE DOREE** : Les dates sont connues. Consultez les informations réglementaires en fin de bulletin.

Annexe : Réglementation « abeille »

MÉTÉO

Prévisions du 13 au 18 juin 2018

	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17	Lun 18
Températures	14 21	14 23	13 25	14 26	16 23	15 23
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUE

Le Merlot oscille entre les stades « Nouaison » et « Grain de plomb » sur le plateau et entre les stades « Grain de plomb » et « Grain de pois » en vallée. Pour le Côt, il varie entre les stades « Fin floraison » et « Nouaison » sur le plateau et entre les stades « Nouaison » et « Grain de plomb » en vallée.

Lorsque la floraison est terminée, aucun phénomène de coulure important n'est recensé.

Le 11 juin, un orage de grêle a frappé la zone Sud-Est de l'appellation (commune de Sieurac). Les dégâts sembleraient être importants.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

La situation a évolué cette semaine sur TNT mais aussi sur des parcelles du vignoble. Dans les cas les plus extrêmes, on observe des taches régulières sur feuilles sur 1 à 10 feuilles par cep.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Syndicat de Défense des vins
AOC Cahors, Chambre
d'agriculture du Lot, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF Occitanie,
SODEPAC, Vinovallée Cave
des Côtes d'Olt

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système : Calcul à partir des données radar : Montayral, Prayssac ; et de stations météo fixes : Anglars, Sauzet).



Les calculs du modèle sont basés sur une série de « points » qui permettent de donner une tendance de l'évolution de la pression mais qui ne rendent pas compte de toute l'hétérogénéité des niveaux de pluies enregistrés sur l'ensemble du vignoble. Les informations ci-dessous pourraient donc occulter des situations particulières qui ne seraient pas représentées par les tendances générales par secteurs.

Station	Date							Cumul hebdomadaire	Cumul depuis le 26 avril (maturité de la masse des œufs)
	lundi 4 juin 2018	mardi 5 juin 2018	mercredi 6 juin 2018	jeudi 7 juin 2018	vendredi 8 juin 2018	samedi 9 juin 2018	dimanche 10 juin 2018		
Anglars								0	0
Merquès								0	0
St Vincent Rive d'Olt (radar)	1,1	28,5	1,7	0	0	17,5	25,6	74,4	206,5
Prayssac (radar)	0,8	38	2,5	0	0	9,3	13,3	63,9	212,6
Sauzet	1,5	50	0	0	0	28	29	108,5	225
Montayral (radar)	0,3	18,1	0,8	0	0	17	4,9	41,1	159

Situation de J-7 à J :

Au cours de la semaine dernière, tous les secteurs ont été généreusement arrosés. La pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse et est désormais forte sur toute la zone. **Des contaminations de masse ont été modélisées en tous secteurs les 5, 9, 10 et 11 juin.** Elles ont pu être localement fortes sur les secteurs de Prayssac et Sauzet le 5 juin suite aux forts cumuls enregistrés.

Les taches issues des contaminations de masse des 28-30 mai devraient maintenant être visibles.

Simulation de J à J+10 :

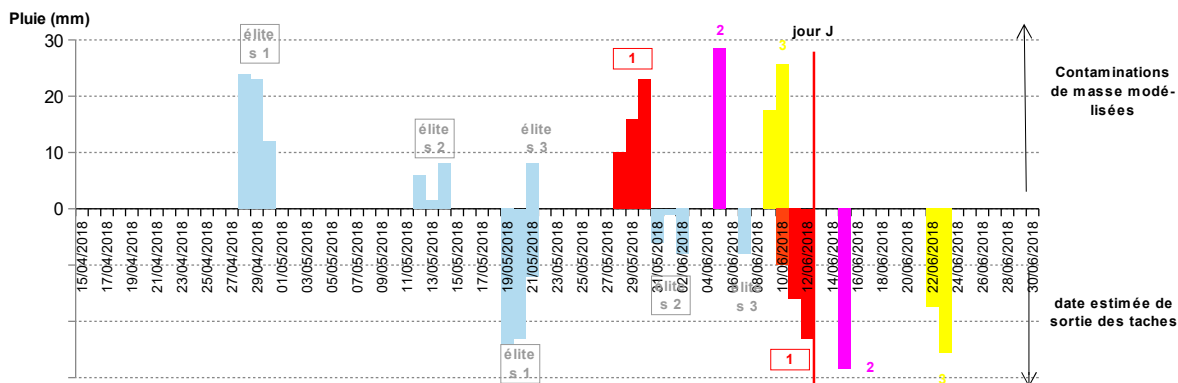
Le risque restera fort sur tous les secteurs. **Des contaminations de masse sont modélisées dès 3 mm sur tous les secteurs et pourraient être de forte intensité.**

La sortie des taches issues des contaminations de masse du 5 juin devrait survenir autour du 14 juin et celles des 9-10 juin autour du 22 juin. Le temps d'incubation modélisé est toujours d'une dizaine de jours.

Évaluation du risque : La pression est forte et des contaminations sont possibles lors de chaque pluie. La présence de taches sporulées au vignoble, ajoute un facteur de risque supplémentaire malgré une fin de semaine plus clémente en termes de pluies. Surveillez attentivement l'évolution des prévisions météorologiques ainsi que l'état sanitaire de vos parcelles car des contaminations sont encore en incubation.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 12/06/2018 pour la zone Cahors-Lot
Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :
 Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.



La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
 La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
 numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Les symptômes progressent légèrement sur le réseau d'observation mais la situation globale reste bien gérée.

Évaluation du risque : Chaque pluie peut être synonyme de contamination et les grappes sont dans une phase de plus grande sensibilité à la nouaison.

Restez donc vigilants au risque de nouvelles contaminations.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Éléments de biologie

La phase de sensibilité maximale est identifiée de la floraison à la fermeture de grappe.

• Situation au vignoble :

Pas de symptômes signalés à ce jour.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;

- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

• Situation au vignoble :

Des symptômes sur feuilles sont régulièrement présents.

Différents facteurs de risque se combinent : conditions très humides, forte charge, chute difficile des capuchons floraux.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis se justifie pour les situations où les facteurs de risque sont présents. Le stade « chute des capuchons » est en cours voire dépassé. Le prochain stade clé est le stade « fermeture de la grappe ».

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Les captures sont nulles.

Les glomérules sont toujours visibles.

• Données de la modélisation

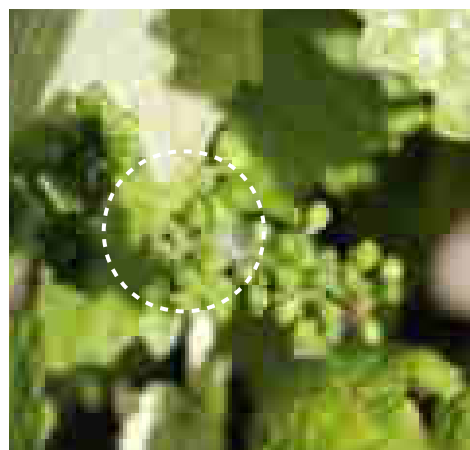
Le stade L4 est le stade dominant dans les populations et le stade L5 commence à se développer. Il est trop tôt pour identifier un début de deuxième vol.

Évaluation du risque : Les glomérules sont désormais bien visibles. Nous sommes entre deux vols. Les nombreux glomérules indiquent une forte pression : il faudra être très vigilant sur la deuxième génération.

Un dépassement du seuil de nuisibilité sur la base de vos comptages de glomérules en fin de G1 implique une gestion précoce de la G2 au moment de la période des éclosions.

Pensez à renouveler les capsules de vos pièges.

Seuil de nuisibilité : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)



Glomérule sur inflorescence
Photo CA 81

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble



Cicadelle verte : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV



Des adultes et des larves sont visibles au vignoble. Les populations restent modérées.

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. Rappel: la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.



Biologie et description des symptômes

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles de vignes pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade.

Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4^e stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

- **Situation au vignoble :** Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai dans nos cages d'urgence.

Évaluation du risque : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 15 juin au 25 juin 2018**

Le T2 est à renouveler à 14j du T1 en conventionnel et à 10j du T1 en AB.

Le prochain BSV Vigne Cahors-Lot paraîtra le mardi 19 juin 2018

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, SODEPAC, Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !

- ATTENTION -

Vignes et inter-rangs en fleurs : les abeilles visitent les parcelles pour récolter le pollen de vigne mais également pour butiner les fleurs des enherbements et des bordures.



RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

Avant le traitement :

Les **enherbements fleuris** de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de **broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs** pour préserver les insectes auxiliaires (*arrêté du 28 novembre 2003*).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, **informez dès que possible l'apiculteur** des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des **mentions « abeille »**, autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. **Privilégiez un traitement le soir** quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). **Évitez la dérive des produits** (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un **mélange** comportant un pyréthrianoïde avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (*Arrêté du 7 avril 2010*).

Merci de diffuser largement ces recommandations et rappels réglementaires aux conseillers, techniciens et viticulteurs de vos réseaux. L'application de ces préconisations contribue à limiter les risques pour les pollinisateurs et préserver le travail des apiculteurs.

Pour en savoir plus :

consultez la brochure "[Pratiques agricoles et protection des pollinisateurs](#)"

ou la note nationale BSV [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#)



Association de Développement de
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

Ce message est diffusé en partenariat avec l'ADA NA.